

DÉBAT PUBLIC CENTER PARCS LE ROUSSET

20 AVRIL AU 20 JUILLET 2015

CAHIER D'ACTEUR
N°2 - Juin 2015



Créé en 2004, Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays Charolais Brionnais est un syndicat mixte qui réunit 191 élus représentant 128 communes, 9 communautés de communes soit un bassin de vie de près de 90.000 habitants.

Porteur du label Pays d'Art et d'Histoire, candidat au patrimoine mondial de l'UNESCO, il fédère de nombreux acteurs privés et publics, engage des actions structurantes dépassant le stade communal et intercommunal en matière économique, touristique, des services. Son SCoT s'est fixé l'objectif de créer 5 000 nouveaux emplois et d'accueillir 5 000 nouveaux habitants à l'horizon 2040.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

14, place de l'Hôtel de Ville
71600 PARAY LE MONIAL
Tel : 03 85 25 96 36
contact@charolais-brionnais.fr
www.charolais-brionnais.fr

Crédits photos : SMPCB/JL. Petit, O.Champagne,
H.BOTTI

CAHIER D'ACTEUR

L'implantation d'un Center Parc au Rousset, une opportunité considérable pour le développement du Pays Charolais Brionnais

Le Projet de Center Parcs au Rousset est un projet touristique d'envergure situé au cœur de la Saône-et-Loire, dans une commune limitrophe de l'actuel périmètre du Pays Charolais Brionnais.

Lors du Comité syndical du 15 juin 2015, les 153 délégués présents du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais, représentant 128 communes et 9 communautés de communes du territoire, ont **décidé à l'unanimité de soutenir le projet d'implantation d'un Center Parc dans la commune du Rousset, considérant que ce projet s'inscrit pleinement dans les orientations du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Charolais Brionnais** approuvé en octobre 2014.

Après en avoir débattu, ils ont estimé qu'un tel équipement touristique représenterait **incontestablement une opportunité économique**, par ses retombées en termes d'emplois, d'activités pour les entreprises du territoire, tout en impactant au minimum l'environnement.

L'implantation du parc serait en outre un **vecteur de notoriété indéniable** pour l'ensemble de la Saône-et-Loire et du Pays Charolais Brionnais, offrant une vitrine à l'échelle nationale et européenne.

Les élus considèrent que ce projet est **cohérent avec les politiques et actions conduites par le Pays depuis plusieurs années** : marketing territorial, structuration de l'attractivité, développement touristique, préservation et valorisation des ressources patrimoniales, diversification économique et agricole, maintien et création de services à la population.



UN PROJET QUI VALORISERA L'IDENTITE RURALE MODERNE DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

Le Pays Charolais Brionnais est historiquement un bassin économique industriel et agricole. Il compte encore des fleurons industriels et artisanaux mais n'a pas été épargné par les crises économiques et agricoles successives. Ce territoire a connu une forte baisse démographique pendant plus de 30 ans mais **regagne peu à peu en attractivité** démographique et économique. Le développement des services, notamment la filière touristique, constitue une réelle **opportunité de diversification économique** en créant de nouveaux emplois autour des richesses patrimoniales locales : plus forte densité d'églises romanes d'Europe, réseau de balades vertes, présence de 150 châteaux, gastronomie, canaux, Loire, berceau de la race Charolaise, bocage unique en France...



La première orientation du Projet d'aménagement et de développement durable du SCoT (PADD) vise à préserver et valoriser une identité rurale MODERNE comme ressource et opportunité du Charolais Brionnais. Cette orientation se décline par la mise en valeur des marqueurs identitaires du Pays, l'organisation d'un tourisme durable autour des richesses patrimoniales, paysagères, patrimoniales et culturelles, le développement des énergies renouvelables et la préservation de la biodiversité.

Un projet structurant un tourisme durable autour des richesses paysagères, patrimoniales et culturelles

Le SCoT précise également que le Pays s'attachera à **élargir l'offre d'hébergement et d'activités touristiques en expérimentant de nouvelles formes d'accueil**. En effet, le territoire ne dispose à ce jour d'aucun hébergement touristique de grande capacité. La création d'un village vacances de 400 cottages et de près de 2 400 lits répond donc pleinement à cet objectif

et constitue un produit d'appel complémentaire à l'offre existante : gîtes, chambres d'hôtes, hôtellerie traditionnelle, campings...

Le dossier du maître d'ouvrage affiche clairement la volonté de travailler en collaboration avec les acteurs touristiques du territoire. Le Pays Charolais Brionnais est aujourd'hui organisé pour proposer à sa future clientèle une offre de produits et services touristiques diversifiée de proximité. Une **véritable synergie** est donc possible entre **l'image qualitative que souhaite défendre le Pays Charolais Brionnais et le modèle de tourisme proposé par Center Parcs**.

L'offre d'hébergement correspondant à de courts séjours permettra ainsi aux touristes de se déplacer à la journée dans un rayon proche, ce qui bénéficiera indéniablement aux prestataires touristiques et culturels du Pays Charolais Brionnais.

Un projet contribuant au développement des énergies renouvelables et respectueux de la biodiversité

Le site naturel choisi pour l'implantation du projet bénéficie des qualités d'un environnement naturel sans pour autant impacter un secteur protégé au titre d'une zone Natura 2000, ZNIEFF1, ZPPAUP ou ZICO. Le projet est conçu avec une exigence environnementale renforcée, ce qui est cohérent avec les objectifs du SCoT, notamment avec la prise en compte de la biodiversité (recréation d'habitats naturels, gestion économe de l'eau, bâtiments HQE, certification environnementale ISO 14001...).

L'attention aux impacts paysagers souhaitée dans le SCoT est également prise en compte, de même l'objectif de réduction des emprises au sol correspond à la limitation de l'artificialisation des sols. Le SCoT affirme également la nécessité de développer les énergies renouvelables notamment en intégrant ce type d'équipement au bâti, solution que le maître d'ouvrage privilégie.

UN PROJET QUI CONTRIBUERA A PROMOUVOIR UN TERRITOIRE INNOVANT, DURABLE ET CONNECTE

La 2^{ème} orientation du SCoT vise à accompagner les mutations économiques en cours.

Un équipement tel que le Center Parcs représente une **opportunité d'emplois non délocalisables** avec des recrutements à tous niveaux de formation et notamment pour les femmes.

La création d'un Center Parcs en Charolais Brionnais devrait générer entre 250 et 500 emplois pendant la phase de travaux, qui **bénéficieront directement et immédiatement aux entreprises locales**. En phase d'exploitation, près de 300 emplois directs sont prévus, ceci sans compter les emplois indirects et le chiffre d'affaires généré annuellement pour ses fournisseurs, de l'ordre de 5M€. Le maître d'ouvrage souhaite favoriser

les
fournisseurs
et
prestataires
régionaux,
intégrant
ainsi le
projet dans
l'économie



locale. Le projet génèrera également des **retombées fiscales** non négligeables.

En outre, le redimensionnement des voiries et réseaux (assainissement, eau, électricité, fibre optique, gaz) nécessaire par le projet bénéficiera à la population du territoire, générera de l'activité économique et contribuera au **désenclavement du territoire**. Il sera vivement souhaitable que le développement de la fibre optique, et les différents travaux de VRD, permettent, ainsi que le SCoT le prévoit, le déploiement du Très

Haut Débit dans les secteurs situés à proximité du projet.

La volonté clairement exprimée du maître d'ouvrage de **valoriser les productions agricoles locales** contribuera à diversifier cette filière, aujourd'hui fragilisée par le modèle dominant hyper spécialisé en élevage allaitant.

UN PROJET QUI CONTRIBUERA AU DEVELOPPEMENT EQUILIBRE ET SOLIDAIRE DES TERRITOIRES

La 3^{ème} orientation du SCoT vise à organiser un territoire de proximité pour soutenir un **développement équilibré et solidaire** du Pays Charolais Brionnais : les villes, les bourgs, et les communes plus rurales. Le projet d'implantation du Center Parc se situe dans une partie du département éloignée des grands pôles de développement économique et souffrant de la perte de services à la population. Il s'intègre donc dans l'organisation du modèle urbain solidaire souhaité dans le SCoT, développant une ruralité innovante et créatrice d'animation et d'activités rurales.

Il apportera un **regain d'attractivité pour des communes rurales** souffrant aujourd'hui des conséquences de la baisse démographique, par la création d'emplois, de services et de besoins en logements nouveaux qu'il générera.

Le projet contribuera enfin à renforcer **la lisibilité et la notoriété** du Pays Charolais Brionnais, indispensable aujourd'hui pour développer son attractivité.



L'IMPLANTATION D'UN CENTER PARCS EN PARFAITE COHERENCE AVEC LES PROJETS DU PAYS CHAROLAIS BRIONNAIS

En conclusion, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Charolais Brionnais développe depuis plusieurs années une politique d'attractivité territoriale visant à faire connaître ce territoire, à permettre son désenclavement et créer de nouvelles activités économiques et de nouveaux services. Le Schéma de Cohérence Territoriale affiche l'objectif ambitieux de regagner 5.000 nouveaux habitants et de créer 5 000 emplois à l'horizon 2040.

Le projet de Center Parcs, situé dans une commune limitrophe du Charolais Brionnais, devrait créer 300 emplois directs, apporter une notoriété incontestable à la Saône-et-Loire, tout en respectant son environnement et le territoire qui l'accueille. Il contribue donc directement à l'atteinte de l'objectif de reconquête de population, de création d'activités nouvelles et d'emplois.

Il s'intègre pleinement dans les orientations du SCoT approuvé en octobre 2014 à la quasi unanimité qui se fondent sur une identité rurale moderne.



LE CHAROLAIS BRIONNAIS CANDIDAT AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

Le Pays Charolais-Brionnais porte depuis décembre 2011 un projet de candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des « paysages culturels évolutifs vivants » sur le thème du berceau de la race bovine charolaise. Universelle par sa renommée, exceptionnelle par sa qualité, la charolaise est née au cœur de ce terroir riche d'un point de vue agronomique et patrimonial et son élevage a contribué à préserver un paysage de bocage d'une grande qualité. Le périmètre du Pays est compris en totalité dans celui des AOP Bœuf de Charolles et fromage de chèvre Charolais.



cndp Commission nationale
du débat public

Commission particulière
du débat public Center Parcs Le Rousset
CNDP - 244 boulevard Saint-Germain - 75007 Paris
Tél +33 (0) 800 30 41 01
cpdp-centerparcslerousset@debatpublic.fr
<http://cp-lerousset.debatpublic.fr>